

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 7 FEVRIER 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 7 février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Lurcy-Lévis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Claude VANNEAU, Maire.

*Date de convocation du Conseil Municipal :* 25 janvier 2018

*Date d'affichage :* 25 janvier 2018

**Conseillers présents :** Claude VANNEAU, Nicole COULON, Paul LAROBÉ, Magalie COLLAS, Patrick COMBEMOREL, Anne-Marie DAVOUST, Evelyne PLAISANT, Jacky SIGNORET, Jean-Pierre BRUNEAUD, Bernard AUBOIRON, Cédric GEORGET, Brigitte DUVERNOY, Frédéric GIRARD, Stéphane BOURDIN, Chantal BERTHET, David MATHIAU, Véronique LAFORET.

**Conseillers absents Excusés :** Isabelle TISSIER, Roger ROUSSET.

Monsieur Roger ROUSSET a donné pouvoir à Monsieur Frédéric GIRARD.

Assistait également à la réunion, Madame Stéphanie MAULAZ.

**DEROULEMENT DE LA SEANCE**

- Ouverture de la séance par le Président de l'assemblée (quorum, excusés et procurations) ;
- Désignation d'un secrétaire de séance ;

**Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Paul LAROBÉ est désigné par le Conseil municipal en qualité de secrétaire de séance ;**

- Approbation des comptes rendus des séances du conseil municipal du 18 décembre 2017 et 17 janvier 2018 ;  
Le conseil approuve à l'unanimité le Compte-rendu ;
- Relevé des décisions du Maire ;
- Ordre du jour du conseil municipal ;
- Questions diverses.

**ORDRE DU JOUR**

**RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE**

1	DECISION N° 2018-01	CONTENTIEUX COMMUNE CONTRE CHAPTARD – CHOIX DU CABINET D'AVOCAT
---	---------------------	---

**QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR ET FAISANT L'OBJET D'UNE DELIBERATION**

## COMMUNE DE LURCY-LEVIS

1	DELIBERATION N ° 2018_0201	DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE – PROGRAMME 2018
2	DELIBERATION N ° 2018_0202	APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DE MOULINS COMMUNAUTE ADOPTE LORS DE LA REUNION DU 27 NOVEMBRE 2017
3	DELIBERATION N ° 2018_0203	DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION NORD BOCAGE
4	DELIBERATION N ° 2018_0204	RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018 - CREATION D'UN EMPLOI SUPPLEMENTAIRE D'AGENT RECENSEUR

## LES DECISIONS DU MAIRE

**DECISION N ° 2018-01** : CONTENTIEUX COMMUNE CONTRE CHAPTARD – CHOIX DU CABINET D'AVOCAT

La Commune de Lurcy-Lévis sollicite les conseils juridiques et l'assistance du Cabinet D. LARDANS – P. TACHON – C. MICALLEF, représenté par Maître Patrice TACHON – 2, rue Robert-Perraut – MOULINS, dans le cadre de la mise en place de la procédure de référé devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand jusqu'à obtention de la requête ;

Le montant des honoraires du cabinet est fixé au tarif forfaitaire de 470 € HT (quatre cent soixante-dix euros hors taxe) soit 564 euros TTC (cinq cent soixante-quatre euros toutes taxes comprises) pour les honoraires liés au référé devant le tribunal administratif et 420 € HT (quatre cent vingt euros hors taxe) soit 504 euros TTC (cinq cent quatre euros toutes taxes comprises) pour les honoraires liés à l'assistance au réunion d'expertise à raison de deux expertises.

## LES DELIBERATIONS

**DELIBERATION N ° 2018-0201** : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE – PROGRAMME 2018

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le projet d'investissement de travaux de voirie – Programme globalisé sur deux années 2018/2019 sur la commune de Lurcy-Lévis.

Il est proposé de solliciter l'aide globalisée sur deux années du Conseil départemental de l'Allier, selon le plan de financement suivant :

Libellé dépense	Coût de l'opération HT	Conseil départemental	Autofinancement
-----------------	------------------------	-----------------------	-----------------

**COMMUNE DE LURCY-LEVIS**

Travaux	550 401,00 €	84 000,00 €	493 921,05 €
Assistance à Maîtrise d'ouvrage	27 520,05 €		
<b>TOTAL</b>	<b>577 921,05 €</b>	<b>84 000,00 €</b>	<b>493 921,05 €</b>
Pourcentage	100 %	30 % (de 280 000,00 € de dépenses éligibles) 14,5 % sur la totalité du projet	70 % (de 280 000,00 € de dépenses éligibles) 85,5 % sur la totalité du projet

**Après un délibéré contradictoire, le Conseil municipal vote en scrutin public, à l'unanimité (18 voix pour dont 1 pouvoir) :**

**ARTICLE 1 :** Approuve le projet d'investissement et le plan de financement ci-dessus.

**ARTICLE 2 :** Dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets primitifs 2018 et 2019 à la ligne correspondante.

**ARTICLE 3 :** Sollicite la subvention globalisée sur deux années auprès du Conseil Départemental de l'Allier.

**ARTICLE 4 :** Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation auprès des entreprises.

<b>DELIBERATION N ° 2018-0202 : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DE MOULINS COMMUNAUTE ADOPTE LORS DE LA REUNION DU 27 NOVEMBRE 2017</b>
---

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

**Vu** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Moulins Communauté approuvé lors de sa réunion en date du 27 novembre 2017,

**Considérant** que dans le cadre du schéma de mutualisation des services la Ville de Moulins a souhaité apporter son concours à la création de services communs au sein de Moulins Communauté et transférer une partie des agents municipaux,

**Considérant** que la Ville de Moulins a fait part de sa volonté de participer à la création des nouveaux services communs suivants : Aménagement Ouvrages THD SIG, équipements sportifs, Atelier Mécanique, Magasin Général, Tourisme/Patrimoine et la Direction en charge des Transports, Mobilités, Gestion des Déchets.

**Considérant** qu'en conséquence, la commission locale d'évaluation des charges transférées s'est réunie le 27 novembre afin d'acter les coûts induits par la création de ces services communs et a remis un rapport évaluant le coût net des charges transférées,

**Considérant** que conformément à l'article 1609 nonies C du code général des impôts, ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission,

**Après un délibéré contradictoire, le Conseil municipal vote en scrutin public, à l'unanimité (18 voix pour dont 1 pouvoir) :**

**ARTICLE 1 :** Approuve le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées adopté lors de sa réunion du 27 novembre 2017

<b><u>DELIBERATION N ° 2018-0203</u> : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION NORD BOCAGE</b>
---

**Vu**, la demande de subvention présentée par l'association Nord Bocage en date du 19 janvier 2018.

**Après un délibéré contradictoire, le Conseil municipal vote en scrutin public, à l'unanimité (18 voix pour dont 1 pouvoir) :**

**ARTICLE 1 :** Accepte d'apporter une aide financière à l'association Nord Bocage sur l'exercice 2018 par la gratuité du loyer pour une période de 6 mois.

**ARTICLE 2 :** Dit que les crédits soient inscrits au budget 2018 - chapitre 65.

<b><u>DELIBERATION N ° 2018-0204</u> : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018 - CREATION D'UN EMPLOI SUPPLEMENTAIRE D'AGENT RECENSEUR</b>
--

**Vu**, la délibération n° 2017\_0607 portant création d'emplois d'agents recenseurs et fixation de leur rémunération et désignation d'un coordonnateur d'enquête et de son suppléant pour le recensement de la population 2018 ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de créer des emplois supplémentaires d'agent recenseur vacataires afin de terminer les opérations du recensement de la population dont l'enquête se déroule du 18 janvier au 17 février 2018 ;

**Après un délibéré contradictoire, le Conseil municipal vote en scrutin public, à l'unanimité (18 voix pour dont 1 pouvoir) :**

**ARTICLE 1 :** Décide de la création d'un emploi de vacataires à temps non complet pour faire face à des besoins occasionnels, pour la période allant du 31 janvier au 24 février 2018.

**ARTICLE 2 :** Autorise Monsieur le Maire à nommer par arrêté l'agent recenseur aux conditions de la délibération n° 2017\_0607.

## QUESTIONS DIVERSES

1- Installation d'un commerce ambulant de restauration rapide :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de Monsieur BILIR pour l'installation d'un commerce ambulant de restauration rapide.

A l'unanimité, le conseil s'oppose à cette installation.

2- Consommation de Gaz au marché couvert :

La commune est en attente de la facture.

## COMMUNE DE LURCY-LEVIS

### 3- Problème de la prolifération de pigeon :

Un premier tir est prévu dimanche 11 février par le lieutenant de louveterie.

### 4- Direction Départementale des Territoires :

Un diagnostic des territoires va être réalisé sur la commune par les étudiants de l'IADT.

La commune prendra en charge les frais de déplacement.

### 5- Platanes : Monsieur Bernard AUBOIRON explique que la commission voirie s'est réunie et a décidé d'abattre 15 platanes jugés dangereux pour la sécurité.

### 6- Maison médicale : Le Kiné Monsieur Grégoire s'en va mais il sera remplacé. Il est proposé d'installer les deux Kiné dans les locaux de l'ancienne trésorerie dans l'attente de l'extension de la maison médicale. Cela permet de libérer un bureau pour un nouveau médecin sachant que le Docteur COIGNET cesse son activité.

Madame Véronique LAFORET explique qu'il pourrait être intéressant de demander à l'ARS d'être pôle de santé rattaché au pôle central de Bourbon.

Monsieur Bernard AUBOIRON demande au conseil municipal de se prononcer sur l'abattage des 15 platanes, le Conseil donne son accord à l'unanimité.

Il signale ensuite que des véhicules tout terrain sont en train de massacrer les chemins.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions supplémentaires, Monsieur Le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 21h30.

Le Secrétaire de séance

Paul LAROBÉ

Monsieur le Président de séance

Claude VANNEAU